

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la LRSA Bretagne Pays de La Loire

Ouverture des engagements : Lundi 19 Février 2024

Clôture des engagements : Lundi 8 Avril 2024

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 20 Avril, à 8h au Relai du Layon, Place Saint Pierre, Valanjou.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 20 Avril 2024 de 8h00 à 15h00

Vérifications administratives : Samedi 20 Avril 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 14h15

Vérifications techniques : Samedi 20 Avril 2024 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 14h45

Heure de mise en place du parc de départ : à l'issue des vérifications administratives et techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 20 Avril 2024 à 11h00 au PC Course de Valanjou.

Briefing aux équipages des véhicules d'encadrements : Samedi 20 Avril 2024 à 15H00 au PC Course

Publication des équipages admis au départ : Samedi 20 Avril 2024 à 15H30

Départ de la première étape : Samedi 20 Avril 2024 à 16h22 à Valanjou

Arrivée de la première étape (1^{er} voiture) : Samedi 20 Avril 2024 à 23h30 au plus tard à Valanjou

Publication des résultats de la première étape : Dimanche 21 Avril 2024 à 7h00

Départ de la 2nd étape : Dimanche 21 Avril 2024 à 8h07 à Valanjou

Arrivée de la 2nd étape (1^{er} voiture) : Dimanche 21 Avril 2024 à 17h30 au plus tard à Valanjou

Vérification finale : Dimanche 21 Avril 2024 à Valanjou

Publication des résultats du rallye : Dimanche 21 Avril 2024 ; au plus tard 30min après l'arrivée de la dernière voiture

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AS-ACO Plantagenêt organise le 20 et 21 avril 2024 le 32eme Rallye Régional des Coteaux du Layon en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Écurie Plantagenêt en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de La Loire le 18 janvier 2024 sous le visa numéro R7.

Le numéro de visa fédéral est le n°75 enregistré le 18 janvier 2024.

Comité d'Organisation

Président du Comité d'Organisation : Gilles MERLIOT

Membres : Tous les membres de l'Écurie Plantagenêt

Secrétariat du Rallye, Adresse : 176 route principale, 44370 Montrelais

Téléphone : 07 84 08 13 52

Mail : ecurie.plantagenet@gmail.com

Site internet : www.rallye-des-coteaux-du-layon.com

Permanence du Rallye :

- Jusqu'au 20 avril 2024 : au secrétariat du Rallye
- Durant le Rallye : au PC Course situé au 17 place Saint Pierre, 49670 Valanjou.

Organisateur technique

Ecurie Plantagenêt – 49120 Chemillé en Anjou

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. JOUBERT Dominique	Licence n°14860
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme. CONDEMINÉ Cathy	Licence n°56617
	M. COULON Thierry	Licence n°4777
Directeur de Course PC	M. FRALIN Michel	Licence n°2149
Directeurs de Course adjoint PC	M. PAGE Jean Luc	Licence n°4727
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. MERLIOT Gilles	Licence n°10396
	M. BELY Jean	Licence n°145422
Commissaire Technique responsable	M. PHELIPEAU Jean-Luc	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	M. GOURDON Luc	Licence n°163936
	M. PICARD Nicolas	Licence n°227955
	M. TIPHAINE Romain	Licence n°155300
Médecin chef	Mme. LESTOQUOY Charlotte	
Chargés des relations avec les concurrents	M. CHABERNAUD Gilles	Licence n°13554
	Mme. BRUN Isabelle	Licence n°300920
Chargé des relations avec la presse	Mme. GUION Maryse	Licence n°12140
Chronométrateurs	M. CHARON Patrick	Licence n°42548
	M. LAMBERT Olivier	Licence n°234937
	M. RUBAULT Bernard	Licence n°220582
	Mme. RUBAULT Jacqueline	Licence n°220581

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2, pour le Championnat A.C.O. des Rallyes, pour le Challenge Rallye de la Ligue Bretagne – Pays de la Loire 2024 et pour le Challenge AS-ACO PLANTAGENET 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents recevront une convocation par mail avec horaire de passage aux vérifications administratives. Une fois ces vérifications faites, ils auront 30 minutes pour présenter leur voiture aux vérifications techniques. Les vérifications administratives auront lieu le samedi 20 avril 2024 à partir de 8H30, au PC course, 17 Place Saint Pierre, Valanjou. Les vérifications techniques auront lieu le samedi 20 avril 2024 à partir de 9h00, au stade de Valanjou. A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront placées en Parc Fermé de départ. Les vérifications finales seront effectuées au parc fermé d'arrivée à Valanjou. En cas de réclamation, le démontage se fera au garage de la Promenade, à Beaulieu sur Layon. Prix horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 32^{ème} Rallye des Coteaux du Layon doit envoyer sa demande d'engagement dûment complétée, avant le Lundi 8 Avril 2024 minuit, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée sur la feuille d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Une demande incomplète sera placée sur liste d'attente.

3.2.7.1P BRIEFING AUX CONCURRENTS ET AUX EQUIPAGES DES VEHICULES D'ENCADREMENT

Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives.

Un briefing oral sera organisé pour les équipages des véhicules d'encadrement (TRICOLERE, PROMOTION, INFO, 000, 00, 0, DAMIER) le samedi 20 avril 2024 à 15h00 au PC Course de l'épreuve.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que sur le parc d'assistance à Valanjou, au parc du château.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} Rallye des Coteaux du Layon représente un parcours de 115 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections, pour une longueur totale de 39,6 km

Les épreuves spéciales sont :

- Le 20/04/2024 ES 1, 2 : «SENEIL» - 7,4 km x 2
- Le 21/04/2024 ES 3, 4, 5, 6 : «Moque Souris» - 6,2 km x 4

L'itinéraire et les horaires figurent dans l'annexe "itinéraire" (Roadbook).

Le tableau d'affichage officiel est situé à la sortie du parc de regroupement, au podium «Ville d'Angers».

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 20 avril 2024 de 8h00 à 15h00.

6.2.2P Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit), les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage des épreuves spéciales est interdit
- Tout accès à une Épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

6.2.3P Des contrôles seront mis en place par l'Organisateur, une équipe de contrôle sera présente sur les ES pour faire respecter la réglementation. Les équipages constatés en infraction par les autorités publiques et/ou l'Organisateur feront l'objet de pénalités conformément au Règlement Standard des Rallyes 2024 (pénalité en temps, amende, départ refusé, disqualification, sanctions FFSA...)

6.5P PARC PLATEAUX OBLIGATOIRE

Après déchargement de son véhicule de compétition, chaque concurrent a l'obligation de stationner son plateau dans le parc spécifié par l'organisateur : stade stabilisé de Valanjou.

Une pénalité de 200 € sera appliquée par infraction constatée.

6.6P PARC ASSISTANCE

L'organisation ne met pas à disposition de courant électrique sur le parc d'assistance. Les concurrents doivent prévoir leur groupe électrogène.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura pas de remise de prix financière.

Chaque équipage autorisé à prendre le départ recevra un cadeau et une distribution de trophée sera effectuée à la fin du rallye. Un verre de l'amitié sera offert à tous les concurrents.

Plan des infrastructures – Commune de Valanjou



Horaires détaillées

HORAIRES DETAILLES PREMIERE ETAPE - Samedi 20 avril 2024								
ITINERAIRE		KILOMETRAGE			HORAIRE			
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Cumulé sur l'étape	Temps	Voiture 1	Voiture 90
Samedi 20 Avril 2024 - 1ère étape		Section 1 - "SENEIL"						
CH0B	Sortie de Parc fermé		0	0	0	0:00	16:22	17:52
CH0C	Entrée Parc Assistance		0,3	0,3	0,3	0:03	16:25	17:55
CH0D	Sortie Parc assistance		0,35	0,65	0,65	0:20	16:45	18:15
CH1	La Maloterie - Pointage départ ES1		8,1	8,75	8,75	0:12	16:57	18:27
Départ	ES1 - SENEIL			8,75	8,75	0:03	17:00	18:30
Arrivée	La Faverie	7,4		16,15	16,15			
Pointage	Point Stop La Grande Chaize		0,4	16,55	16,55			
CH1A	Entrée Parc Regroupement n°1		3,7	20,25	20,25	0:30	17:30	19:00
		Section 2 - "SENEIL"						
CH1B	Sortie de Parc regroupement		0	0	20,25	1:37	19:07	20:37
CH1C	Entrée Parc Assistance		0,3	0,3	20,55	0:03	19:10	20:40
CH1D	Sortie Parc assistance		0,35	0,65	20,90	0:35	19:45	21:15
CH2	La Maloterie- Pointage départ ES2		8,1	8,75	29	0:12	19:57	21:27
Départ	ES2 - SENEIL			8,75	29	0:03	20:00	21:30
Arrivée	La Faverie	7,4		16,15	36,4			
Pointage	Point Stop La Grande Chaize		0,4	16,55	36,8			
CH2A	Entrée Parc Regroupement n°2		3,7	20,25	40,5	0:30	20:30	22:00

HORAIRES DETAILLES DE LA SECONDE ETAPE - Dimanche 21 Avril 2024								
ITINERAIRE		KILOMETRAGE			HORAIRE			
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Cumulé sur l'étape	Temps	Voiture 1	Voiture 70
Dimanche 21 Avril 2024 - 2ème étape		Section 3 - "MOQUE SOURIS"						
CH2B	Sortie de Parc Regroupement		0	0	0	0:00	8:09	9:19
CH2C	Entrée Assistance		0,3	0,3		0:03	8:12	9:22
CH2D	Sortie Parc assistance		0,35	0,65	0,65	0:35	8:47	9:57
CH3	Grand Jaugé-Pointage départ ES3		5	5,65	5,65	0:10	8:57	10:07
Départ	ES3 - MOQUE SOURIS			5,65	5,65	0:03	9:00	10:10
Arrivée	La Terrandière	6,2		11,85	11,85			
Pointage	Point Stop Argonne		0,4	12,25	12,25			
CH3A	Entrée Parc Regroupement n°3		6,5	18,75	18,75	0:25	9:25	10:35
		Section 4 - "MOQUE SOURIS"						
CH3B	Sortie de Parc Regroupement		0	0	18,75	0:49	10:14	11:24
CH3C	Entrée Assistance		0,3	0,3	19,05	0:03	10:17	11:27
CH3D	Sortie Parc assistance		0,35	0,65	19,4	0:25	10:42	11:52
CH4	Grand Jaugé-Pointage départ ES4		5	5,65	24,4	0:15	10:57	12:07
Départ	ES4 - MOQUE SOURIS			5,65	24,4	0:03	11:00	12:10
Arrivée	La Terrandière	6,2		11,85	30,6			
Pointage	Point Stop Argonne		0,4	12,25	31			
CH4A	Entrée Parc Regroupement n°4		6,5	18,75	37,5	0:25	11:25	12:35
		Section 5 - "MOQUE SOURIS"						
CH4B	Sortie de Parc regroupement		0	0	37,5	1:19	12:44	13:54
CH4C	Entrée Assistance		0,3	0,3	37,8	0:03	12:47	13:57
CH4D	Sortie Parc assistance		0,35	0,65	38,15	0:25	13:12	14:22
CH5	Grand Jaugé-Pointage départ ES5		5	5,65	43,15	0:15	13:27	14:37
Départ	ES5 - MOQUE SOURIS			5,65	43,15	0:03	13:30	14:40
Arrivée	La Terrandière	6,2		11,85	49,35			
Pointage	Point Stop Argonne		0,4	12,25	49,75			
CH5A	Entrée Parc Regroupement n°5		6,5	18,75	56,25	0:25	13:55	15:05
		Section 6 - "MOQUE SOURIS"						
CH5B	Sortie de Parc regroupement		0	0	56,25	0:49	14:44	15:54
CH5C	Entrée Assistance		0,3	0,3	56,55	0:03	14:47	15:57
CH5D	Sortie Parc assistance		0,35	0,65	56,9	0:25	15:12	16:22
CH6	Grand Jaugé-Pointage départ ES6		5	5,65	61,9	0:15	15:27	16:37
Départ	ES6 - MOQUES SOURIS			5,65	61,9	0:03	15:30	16:40
Arrivée	La Terrandière	6,2		11,85	68,1			
Pointage	Point Stop Argonne		0,4	12,25	68,5			
CH6A	Entrée Parc Fermé Final		6,5	18,75	75	0:25	15:55	17:05